

Certificat d'Aptitude Aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES) Cycle 2021 – 2023

En projet : CAFDES proposé en co-diplômation avec le Master
Administration des Entreprises – IAE Réunion

Durée du CAFDES seul :

Formation en centre : 700 heures
Stages pratiques : 510 heures
maximum (allègements selon
situations et fonctions du candidat).

Calendrier :

Prochain cycle : rentrée prévue
en juin 2021

Fin de la formation en 2023

Regroupements : 4 à 5 jours par
mois en alternance.

Dates sélection 2021 : Date
limite des inscriptions fixée au
lundi 15 février 2021 inclus.

Écrit et oral : épreuve écrite le
19 mars 2021 et épreuve orale
(en skype professionnel) du 19
au 26 mars 2021.

Lieu de formation :

IRTS à St Benoît ou sur une de
ses antennes : Antenne de l'IRTS
à St Pierre (CAMPUS OI)
Antenne du Port (CNAM) –
Antenne IRTS Ste Suzanne.

Coût :

Sélection : 330 € écrit et oral ou
170 € oral seul.
CAFDES seul : 16 500 €
Financements mobilisables : Plan
de développement des
compétences, éligible au C.P.F.
ou autres dispositifs, demandeur
d'emploi ; nous contacter pour le
montage financier.
Des places en nombre limité
pourraient être financées par la
Région Réunion pour les
demandeurs d'emploi.

Inscriptions :

Inscriptions en ligne sur notre site
internet www.irtsreunion.fr à partir
de novembre 2020.

Contacts :

Alexandra LALOGUE - Responsable
Formation
alexandra.lalogue@irtsreunion.fr
Sonia MEDARD - Assistante
administrative
sonia.medard@irtsreunion.fr

Profession

Les Fonctions du Directeur

Les directeurs d'établissements ou de
services d'intervention sociale orientent,
élaborent et conduisent l'action d'un ou
plusieurs établissements ou services du
champ de l'action sociale, médico-sociale ou
sanitaire et notamment ceux visés par
l'article L312-1 du code de l'action sociale et
des familles.

Les directeurs créent et sont garants des
conditions d'un accompagnement des
usagers individualisé, de qualité et
respectant leur consentement libre et
éclairé. Ils facilitent l'expression et la
satisfaction des besoins et des attentes des
usagers et favorisent l'accès à leurs droits et
à l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Les directeurs exercent leurs missions et
assument des responsabilités confiées par
délégation de la personne morale, dans le
respect du cadre législatif et réglementaire
et s'inscrivant dans les missions d'intérêt
général et d'utilité sociale. Les directeurs
élaborent, conduisent et veillent à
l'évaluation du projet d'établissement ou de
service dans le respect du projet de la
personne morale auquel il peut contribuer et
des orientations des politiques publiques, en
s'assurant de l'adhésion de l'ensemble des
acteurs. Ils initient et développent les
partenariats et le travail en réseau. Ce
métier repose sur un socle de compétences
fondamentales et une adaptabilité aux
multiples conditions d'exercice.

Les directeurs assurent le management des
ressources humaines et animent les équipes
et notamment l'équipe de direction. Ils sont
responsables de la gestion économique,
financière et logistique d'un établissement
ou d'un service. Ils contribuent à l'évaluation
des politiques sanitaires et sociales mises
en place sur le territoire en apportant leur
expertise technique, fondée sur la
connaissance du terrain et guidée par une
exigence éthique et déontologique de
l'intervention sociale.

Public

Candidats à la formation CAFDES, ayant
satisfait aux épreuves de sélection fixées
par l'article 3 de l'arrêté du 5 juin 2007 : une
épreuve écrite et une épreuve orale
organisées en inter-centres.

Peuvent se présenter aux épreuves
d'admission mentionnées au dernier alinéa
de l'article D.45113 du code de l'action
sociale et des familles les candidats
remplissant au moins une des conditions
suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre
homologué ou inscrit au répertoire national
des certifications professionnelles au moins
au niveau II,

- ou être titulaire d'un diplôme national ou
diplôme visé par le ministre chargé de
l'enseignement supérieur sanctionnant un
niveau de formation correspondant au moins
à trois ans d'études supérieures,

- ou être titulaire d'un diplôme mentionné au
code de l'action sociale et des familles ou au
code de la santé publique homologué ou
inscrit au répertoire national des
certifications professionnelles au niveau III
et justifier d'une expérience professionnelle
d'un an dans une fonction d'encadrement ou
de trois ans dans le champ de l'action
sanitaire, sociale ou médico-sociale,

- ou être en fonction de directeur
d'établissement ou de service dans le
champ de l'action sanitaire, sociale ou
médico-sociale.

Contenu

• DF1 : Elaboration et conduite stratégique
d'un projet (154 heures)

• DF2 : Management et Gestion des
Ressources Humaines (196 heures)

• DF3 : Gestion économique financière et
logistique d'un établissement ou service
(154 heures)

• DF4 : Expertise de l'intervention sanitaire
et sociale sur un territoire (196 heures)

Particularités de la formation :

Un stage hors du département sur la 2ème
année (3 semaines)

Soutenance du mémoire à l'EHESP à
RENNES : en novembre 2023

**Une partie de la formation est proposée
en FOAD – formation ouverte et à
distance.**

Validation de la formation

CAFDES : Diplôme de niveau 7 (ex-niveau I)
inscrit au RNCP

Titre National du Ministère de l'Emploi, de la
Cohésion Sociale et du Logement.